



# I.N.C. RECOUVREMENT

Paris, le 26 septembre 2012.

## **PAS DE PAUSE : IL FAUT CONTINUER MEME SI !!!**

En début de réunion, la CFTC alerte la direction de l'ACOSS sur diverses problématiques, en référence à un courrier adressé précédemment.

### Politique de rémunération

Le taux de GVT imposé de 1,30 %, ainsi que la RMPP à hauteur de 2,5% nous semblent difficilement applicables pour les organismes notamment en cette période de régionalisation, ou un effort particulier est demandé aux salariés des URSSAF.

Cette contrainte pénalise fortement les opérations de convergences de rémunérations et ne permet aucune anticipation.

### ***Régionalisation***

La CFTC s'interroge sur les dommages que subit le personnel des organismes en réorganisation.

Cette restructuration vient s'imposer dans une période peu propice au changement dans un climat difficile du fait des réductions d'effectifs et des charges de travail croissantes.

Nous souhaiterions avoir un premier bilan des opérations en cours : pour la deuxième vague (postes impactés, organigrammes, problème rencontré au niveau des salariés ....).

La Fédération CFTC reste soucieuse du maintien des activités, et il semble essentiel d'apporter toutes les garanties au personnel impacté par ces changements. Nous réitérons notre demande d'ouverture de négociations nationales.

### ***Budget***

Nous souhaitons que l'ACOSS nous apporte des précisions quant à la politique budgétaire et l'accompagnement du national sur cette question.

Le Directeur de l'ACOSS souhaite répondre sur le fond et laissera ensuite les représentants de l'ACOSS répondre plus précisément.

Il entend la demande exprimée par les organisations syndicales à savoir la mise en place d'un moratoire, mais il rappelle que le principe de la régionalisation a été acté dans la COG et que nous devons nous tenir à cet engagement.

Aujourd'hui, nous avons tiré les leçons de la première vague et sommes en voie de progrès pour la seconde vague. Par ailleurs, il faut prendre en compte la demande forte des personnels sur leur avenir et travailler pour pouvoir apporter des réponses claires et précises.

Il rappelle les dispositions de l'accord national sur les restructurations des réseaux à savoir : pas de licenciements, pas de mobilité forcée.

Sur les IRP, des évolutions ont été apportées : possibilités d'aller au-delà d'un délégué syndical par organisations syndicales et mise en place de sous commission pour la gestion des œuvres sociales.

Nous abordons dès lors les thèmes de cette réunion :

## ***Bilan et suivi des opérations de régionalisation***

### **Suivi de l'application du protocole Ucanss 2010**

Au sein des trois régions Auvergne, Pays de Loire et Midi Pyrénées, une cellule d'orientation professionnelle a été mise en place, les trois régions pilotes ont ainsi mis en œuvre un accompagnement à l'évolution des réseaux :

◇ En Auvergne : 10 salariés ont été concernés par un changement ;

◇ Pays de Loire : 101 salariés ;

◇ Midi Pyrénées : 37 salariés.

### **Négociations des accords collectifs**

L'ACOSS ne souhaite pas enfermer la négociation régionale mais garantir un socle minimal pour une harmonisation des pratiques.

### ***Rappel des grands objectifs***

→ Garantir un service public de qualité

→ Concilier vie personnelle et vie professionnelle

→ Préserver la santé au travail

Certaines contraintes sont à prendre en compte :

→ Ouverture du Lundi au Vendredi,

→ Respect d'une amplitude de 12 heures maximum

→ Plage fixe obligatoire

### **Droit Syndical**

Possibilités de dispositifs complémentaires comme heures ou nombre de DS

Suite à la demande de la CFTC, le nombre de DS est revu à la hausse pour les organismes de moins de 1000 salariés : 2 DS par organisations syndicales.

D'autres précisions sont apportées :

### **Moyens mis à disposition**

- 180 mois de ressource complémentaire

- Des financements particuliers sont prévus pour différentes opérations (accompagnement sur organisation, et construction du projet

- Accompagnement au changement (financements de formations)

### ***Politique de rémunération***

Une convergence des rémunérations est préconisée l'année de la régionalisation, de ce fait le GVT est fixé à 2,7.

La CFTC entend et prend acte de ces informations, elle regrette toutefois le manque d'anticipation pour les organismes qui doivent respecter le cadrage budgétaire imposé avec un GVT à hauteur de 1.30%.et ne bénéficier d'un GVT à 2.7 que l'année de la régionalisation.

Des mesures de prévention, d'information d'accompagnement sont indispensables mais représentent un coût trop important pour les organismes, il est dommageable que les personnels aient à subir le diktat des ministères. Il serait de ce fait intéressant de connaître le coût réel de cette opération et de déterminer les économies réalisées.

### ***Etat des stocks***

15 régions sont à jour, il a été constaté une baisse significative des stocks – de 10%

Nous dénombrons 494 000 instances or TR

7 régions doivent mettre en place des plans de régulation,

La CFTC interpelle l'ACOSS sur les moyens mis à dispositions pour ces opérations.

La réponse est claire : le quota d'embauche de CDD ayant été atteint, il est demandé aux organismes de justifier les demandes auprès de la caisse nationale. Des financements restent possibles pour le paiement d'heures supplémentaires.

### ***Réorganisation informatique***

La CFTC alerte la caisse nationale sur les difficultés engendrées par les dysfonctionnements informatiques.

La Direction entend, une rénovation du SI cœur de métier est en cours, il est structuré en 6 paliers et sera terminé à la fin 2017.

Une réorganisation en profondeur des grandes fonctions métiers de l'informatique est en cours.

La cible est une organisation par grandes lignes fonctionnelles pilotées par la DISIR mais avec une organisation en réseau reposant sur les structures locales.

◇ La fonction études et développements pilotée nationalement et structurée en pôles

◇ La fonction production reposant sur 3 centres (Paris Lyon et Toulouse)

◇ La fonction technique pilotée nationalement et s'appuyant sur des centres de services techniques

◇ La fonction assistance déclinée en niveaux 1, 2, 3 avec :

- Un niveau local
- Un niveau inter-régional
- Un niveau national

En conclusion, la CFTC aurait souhaité que cette réunion débouche sur de réelles avancées. Force est de constater le déni de nos dirigeants et leur volonté de continuer coûte que coûte malgré les diverses alertes des organisations syndicales.

La CFTC saura se faire entendre et continuera à dénoncer les dysfonctionnements. Elle s'attachera à défendre les intérêts du personnel au travers des instances nationales et locales.